

# PROCES-VERBAL

## Du CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 novembre à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 18 novembre 2022, sous la présidence de Sandrine REY, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire.

---

**Étaient présents :** Fabien PICHON, Sandrine REY, Juliette REYNAUD, Gilles HALLER, Michel PUYMARTIN, Paul LECOMTE

**Absents :** Carmen PIOT donne pouvoir à Paul LECOMTE, Thibault PIOT donne pouvoir à Mickaël BOUCHARD, Sébastien SCHAFF donne pouvoir à Gilles HALLER, Yann DABROWSKI, Marc DESIGAUD, Daniel DOMPOINT

---

Mr le Maire était présent pour l'exposé du dossier GUILLERMARD par Mr CUER et s'est excusé de son absence au conseil municipal.

Après appel nominal des présents, Mme Sandrine REY, 1<sup>ère</sup> adjointe, constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil Municipal en exercice.

En application de l'article L.2121.17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au mardi 29 novembre 2022 à 18h30. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans conditions de quorum.

1<sup>ère</sup> adjointe au maire

Sandrine REY



**OBSERVATIONS :**

NEANT